

Nombre de Membres :

En exercice : 18

Présents : 16

Votants : 18

Délibération N° 002-2024

**APPEL D'OFFRES
VESTIAIRES ET CLUB
HOUSE FOOT**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 19 janvier 2024

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, POUGET, VILLATOUX

Absents excusés :

MMES NOEL (procuration à M. MAZEAUD), VERDEYME (procuration à Mme CROUZETTE)

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les travaux pour les vestiaires et club house au stade de football étant prévus au budget 2023, l'appel d'offres a été lancé en fin d'année 2023.

Le marché est découpé en 10 lots; il convient de procéder à l'attribution du marché pour chaque lot.

LOT n°1 : GROS ŒUVRE

5 offres ont été reçues;

Considérant le contenu des offres, et sur proposition du maître d'œuvre, monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise FERNANDES (67 565€ HT)

LOT n°2 : CHARPENTE BOIS

3 offres ont été reçues;

Considérant le contenu des offres, et sur proposition du maître d'œuvre, monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise MEYRIGNAC (12471,37€ HT)

LOT n°3 : COUVERTURE METALLIQUE

1 offre a été reçue, offre que le maître d'œuvre propose de retenir: entreprise FOUSSAT (24765,80€ HT)

LOT n°4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

6 offres ont été reçues

Considérant le contenu des offres, et sur proposition du maître d'œuvre, monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise PAROUTEAU (26 722,54€ HT)

LOT n°5 : PLATRERIE PEINTURE ISOLATION

6 offres ont été reçues

Considérant le contenu des offres, et sur proposition du maître d'œuvre, monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise PEREIRA (21 544,30€ HT)

LOT n°6 : ISOLATION PAR L'EXTERIEUR

7 offres ont été reçues

Considérant le contenu des offres, et sur proposition du maître d'œuvre, monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise PEREIRA (15 446€ HT)

LOT n°7 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS

3 offres ont été reçues

Considérant le contenu des offres, et sur proposition du maître d'œuvre, monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise GOURSAT (4 740,97€ HT)

LOT n°8 : CARRELAGE FAIENCE

2 offres ont été reçues

Considérant le contenu des offres, et sur proposition du maître d'œuvre, monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise MIZZARO (10 441,70€ HT)

LOT n°9 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE ELECTRIQUE

7 offres ont été reçues

Considérant le contenu des offres, et sur proposition du maître d'œuvre, monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise ERDE (29875,00€ HT)

LOT n°10 : PLOMBERIE VENTILATION

2 offres ont été reçues

Considérant le contenu des offres, et sur proposition du maître d'œuvre, monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise JJSS (34 569,36€ HT).

Coût total des travaux : 253 205,92€HT (303 847,10€ TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE

- De retenir les offres suivantes

LOT 1 Gros œuvre : entreprise FERNANDES (67 565€ HT)

LOT 2 charpente bois: entreprise MEYRIGNAC (12 962,04€ HT)

LOT 3 couverture métallique: entreprise FOUSSAT (24 765,80€ HT)

LOT 4 menuiseries extérieures aluminium : entreprise PAROUTEAU (26 722,54€ HT)

LOT 5 plâtrerie peinture isolation : entreprise PEREIRA (21544,30€ HT)

LOT 6 Isolation thermique extérieure : entreprise PEREIRA (15 446,00€ HT)

LOT 7 Menuiseries intérieures bois : entreprise GOURSAT (9 314,18€ HT)

LOT 8 carrelage faïence : entreprise MIZZARO (10 441,70€ HT)

LOT 9 Electricité chauffage : entreprise ERDE (29875,00€ HT)

LOT 10 plomberie ventilation : entreprise JJSS (34 569,36€ HT)

- d'autoriser le maire à signer chaque contrat pour chaque lot comme décidé ci-dessus, d'effectuer toutes les démarches inhérentes à la conclusion du marché.

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.

Le maire, Marc Géraudie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20240125-D02-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024

Affichage : 29/01/2024